

# CONCOURS KIMBERLY CLARK NATURE - CANADA

## RÈGLEMENT OFFICIEL

**AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**1. Admissibilité :** le Concours Kimberly Clark Nature - Canada (« Concours ») est ouvert aux résidents autorisés du Canada âgés d'au moins dix-huit (18) ans au moment de leur inscription. Les employés de Kimberly Clark, de HelloWorld, Inc., de leurs filiales et entreprises mères, de leurs fournisseurs, de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e)s, parents, frères/sœurs et enfants) et les membres de leur ménage ne sont pas admissibles au Concours. Le Concours est sujet à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales, et est nul là où il est interdit. La soumission de contenu par des participants représente leur acceptation complète et non conditionnelle de ces règles officielles, ainsi que des décisions du Commanditaire et de l'Administrateur de ce Concours, qui sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la Promotion. Toutes les exigences présentées dans ce document doivent être respectées pour gagner le prix.

**2. Commanditaire :** Kimberly-Clark Corporation, 50, chemin Burnhamthorpe Ouest, Mississauga, ON L5B 3Y5, Canada. **Administrateur :** HelloWorld inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075 États-Unis

**3. Conditions temporelles :** la Promotion débute le 1er avril 2018 à 0 h Heure de l'Est (« HE ») et prend fin le 31 mai 2018 à 23 h 59 HE (ci-après la « Période promotionnelle »). L'ordinateur de l'Administrateur est l'outil de calcul de temps officiel du Concours.

**4. Pour participer :** pendant la période promotionnelle, visitez [www.heartyourplanet2018.com](http://www.heartyourplanet2018.com)\* et suivez les liens et instructions pour remplir le formulaire d'inscription. Remplissez et soumettez le formulaire d'inscription accompagné d'une adresse courriel valide. Vous recevrez automatiquement une (1) participation au Concours. Limite : chaque personne ne peut participer qu'une (1) seule fois pendant la Période promotionnelle. Plusieurs participants ne peuvent pas utiliser la même adresse courriel. Toute tentative par un participant d'obtenir plus de participations que le nombre précisé ci-dessus à l'aide de plusieurs adresses courriel, plusieurs identités, plusieurs enregistrements et plusieurs pseudonymes, ou à l'aide de toute autre méthode, rend toutes les soumissions du Participant nulles, et fait en sorte que le Participant pourrait être disqualifié du Concours. L'utilisation de n'importe quel système automatisé pour participer au Concours est interdite et entraînera la disqualification. En cas de conflit lié à une inscription, le détenteur autorisé du compte de l'adresse courriel utilisée pour soumettre l'inscription sera estimé être le Participant ou le joueur. Le « Détenteur autorisé de l'adresse courriel » est la personne physique à qui une adresse courriel est attribuée par un fournisseur de connexion internet ou par tout autre fournisseur de service ou organisation responsable d'attribuer des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse soumise. Le gagnant potentiel pourrait devoir prouver qu'il est le détenteur autorisé de l'adresse courriel.

**5. Tirage du grand prix :** l'Administrateur est un organisme de jugement indépendant dont les décisions ayant trait à l'administration et à la sélection des gagnants potentiels sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait au Concours. L'administrateur sélectionnera de façon aléatoire le gagnant potentiel du Concours parmi l'ensemble des inscriptions admissibles reçues durant la Période promotionnelle, à 10 h (HE) le 1er juin 2018 à Southfield, MI, USA. Les gagnants potentiels seront informés par courriel ou par téléphone après la date du tirage au sort. Le gagnant potentiel devra répondre correctement à une question de mathématiques dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissible à la réception d'un prix. Sauf là où c'est interdit, pour recevoir son prix, le gagnant potentiel (ou son parent/tuteur légal si le gagnant potentiel est mineur dans la région où il réside) doit signer et renvoyer un formulaire de déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires, qui doit être reçu par l'Administrateur dans les cinq (5) jours suivant la date à laquelle le participant est avisé, ou la date à laquelle on a tenté d'aviser le participant. S'il est impossible de joindre le gagnant potentiel, ou si le gagnant potentiel ne répond pas correctement à la question de mathématiques dans le délai imparti ou n'a pas signé et renvoyé le formulaire de déclaration de

conformité, d'exonération de responsabilité civile et d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires ou n'a pas fourni tout autre renseignement requis dans les délais impartis, ledit gagnant potentiel renonce à son prix. La réception d'un prix dépend du respect du présent règlement officiel. Si le gagnant potentiel devait être disqualifié pour n'importe quelle raison, un autre gagnant serait sélectionné par un tirage au sort parmi le reste des participations admissibles. Seulement trois (3) tirages supplémentaires auront lieu, après quoi le prix demeurera non décerné.

**6. Prix : UN (1) GRAND PRIX :** un voyage pour le gagnant et jusqu'à trois (3) invités à Banff et au Lac Louise, CA. Le voyage se compose d'un vol aller-retour pour quatre (4) en classe touriste au départ d'un aéroport important près de la résidence du gagnant (identifié par le Commanditaire à son unique discrétion) à destination de Calgary, CA; six (6) nuits d'hébergement dans un hôtel identifié par le Commanditaire à son unique discrétion (chambre simple, occupation quadruple ou chambre double, occupation double, trois (3) nuits à Banff et trois (3) nuits au Lac Louise); une allocation de 800 \$ pour la location d'une grosse voiture pour la durée du séjour; 800 \$ en argent de poche; une excursion aux lacs glaciaires en petit groupe : Lake Louise Tour (à pied et en télécabine ou télésiège); équitation au départ du Lac Louise, souper cowboy en plein air et services d'un voyageur. Le gagnant doit avoir effectué le voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la date du tirage, sinon le prix sera entièrement annulé. Le voyage doit être réservé au moins vingt-et-un (21) jours avant le départ. Le billet d'avion et la chambre d'hôtel dépendent des disponibilités et des dates d'interdiction. Le voyage doit être aller-retour. Le Commanditaire détermine la société de transport aérien et l'itinéraire des vols à son entière discrétion. Aucun remboursement ni dédommagement ne sera offert en cas d'annulation ou de retard de tout vol. Le voyage est sujet aux conditions de ces règles officielles, ainsi qu'aux conditions de la société de transport aérien désignée par le Commanditaire, qui seront indiquées dans les conditions du billet d'avion. Le gagnant est entièrement et exclusivement responsable de tous les frais reliés au voyage qui ne sont pas explicitement couverts dans la description du prix ci-dessus, incluant les services de transport routier, les repas, les dépenses accessoires, les pourboires, les tarifs pour voyageurs, les frais douaniers, les frais de la société de transport aérien, les suppléments, les frais d'aéroports, les frais de services, les frais d'installations, les frais personnels à l'hôtel, les frais de sécurité et les taxes. À moins qu'il ne s'agisse d'un enfant du gagnant, les compagnons de voyage doivent être âgés d'au moins dix-huit (18) ans à la date du départ, ou être un frère/une sœur/un(e) ami(e) du gagnant en possession des permissions et dérogations de responsabilité appropriés des parents et empruntant le même itinéraire au même moment que le gagnant. Si le gagnant est mineur dans la région où il réside, au moins un (1) compagnon de voyage doit être son parent ou tuteur légal. Les compagnons de voyage doivent signer des dérogations de responsabilité/autorisation publicitaires avant l'émission de tout document de voyage. Des restrictions, des conditions et des limites concernant les voyages peuvent être applicables. Si le Commanditaire juge, à son entière discrétion, qu'un vol d'avion n'est pas nécessaire en raison de la proximité à la destination du gagnant, un billet de transport routier sera remis au lieu d'un billet d'avion. Le Commanditaire ne remplacera pas les billets, les coupons ou les certificats perdus, endommagés ou volés. Le Commanditaire n'est responsable d'aucun retard, remise ou annulation de l'événement pour quelque motif que ce soit, durant lequel événement cette portion du prix est entièrement annulée, et aucun remplacement ne sera offert sauf à l'entière discrétion du Commanditaire. Valeur approximative au détail : La valeur réelle, 12 150.00 \$, peut varier en fonction des fluctuations de prix des billets d'avion et de la distance entre le lieu de départ et la destination. Le gagnant ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et la valeur approximative au détail. Le prix n'est pas transférable. Aucun remplacement ne sera accordé, sauf tel que stipulé aux présentes et à l'entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer le prix ou un composant du prix par un prix ou un composant de prix d'une valeur égale ou supérieure si le prix original devenait non disponible pour toute raison. Le gagnant est responsable de toutes les taxes et de tous les frais reliés à la réception et à l'utilisation de son prix. Les chances de gagner le prix dépendent de la quantité de participations admissibles reçues durant la Période promotionnelle.

**7. Décharge :** par la réception de tout prix, le gagnant tient franc de tout préjudice et décharge le Commanditaire, l'Administrateur et leurs filiales, leurs fournisseurs, leurs distributeurs, leurs agences publicitaires et promotionnelles et leurs fournisseurs de prix, incluant toutes leurs entreprises mères respectives et tous leurs dirigeants, directeurs, employés et agents (collectivement, les « Parties déchargées ») de toute réclamation ou poursuite, incluant, sans s'y limiter, pour blessure personnelle,

pour décès ou pour dommages ou perte de biens causé par la participation au Concours ou par la réception ou par l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix.

**8. Publicité :** sauf là où c'est interdit, la participation au Concours représente le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et ses agents utilisent le nom, l'image, la photographie, la voix, les opinions et/ou la ville et la province/l'État du gagnant à des fins promotionnelles dans n'importe quelle forme de média, n'importe où dans le monde, sans rémunération ni considération supplémentaire.

**9. Conditions générales :** le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours, en tout ou en partie, dans l'éventualité où une activité frauduleuse, un échec technique, une erreur humaine ou tout autre facteur compromettrait l'intégrité ou le bon fonctionnement du Concours, comme déterminé par le Commanditaire à son entière discrétion, et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Dans une telle éventualité, le Commanditaire pourrait choisir à son entière discrétion de réaliser un tirage aléatoire parmi les Soumissions admissibles reçues jusqu'à la date d'expiration des prix offerts dans le cadre du Concours. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier à son entière discrétion toute personne qui tente d'influencer indûment le processus de participation ou le fonctionnement du Concours, ou qui ne respecte pas les règles officielles du Concours ou de toute autre activité promotionnelle, ou qui agit de façon déloyale ou perturbante. Toute tentative d'influencer indûment le bon déroulement du Concours par toute personne peut constituer une infraction de la loi. Le Commanditaire se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tente d'influencer indûment le bon déroulement du Concours dans la mesure permise par la loi afin d'obtenir un dédommagement. La non-application de toute disposition de ces Règles officielles par le Commanditaire ne représente pas le renoncement à ladite disposition par le Commanditaire.

**10. Limites de responsabilité :** les Parties déchargées ne sont pas responsables de : (1) tout renseignement incorrect ou inexact, même si la source est un Participant, une erreur d'impression ou une erreur de programmation ou de matériel associé au Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci; (2) tout échec technique incluant, sans s'y limiter, les défauts de fonctionnement, les interruptions et les déconnexions de lignes téléphoniques, de matériel de réseau et de logiciels; (3) toute intervention humaine non autorisée dans n'importe quel aspect du processus de participation ou du déroulement du Concours; (4) toute erreur technique ou humaine liée à l'administration du Concours ou au traitement des participations; (5) tout courrier en retard, perdu, non livrable, endommagé ou volé; (6) toute blessure ou tout dommage aux personnes ou aux biens résultant directement ou indirectement, en tout ou en partie, de la participation au Concours ou de la réception ou de l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix. Si, pour toute raison, on confirme que la participation d'un Participant a été supprimée par erreur, perdue ou autrement détruite ou corrompue, la seule solution pour le Participant est une autre participation au Concours, si possible. Aucun prix de plus que la quantité de prix indiquée ne sera remis. Dans l'éventualité où, pour une raison de production, technique, d'alimentation, de programmation ou pour n'importe quelle autre raison, plus de prix que la quantité de prix indiquée dans les présentes Règles officielles devenaient disponibles ou étaient réclamés, le Commanditaire se réserve le droit de remettre uniquement la quantité de prix indiquée par un tirage au sort parmi les réclamations de prix légitimes, non décernés et admissibles.

**11. Litiges :** sauf où c'est interdit, les participants au Concours consentent à ce que : (1) tout litige ou toute réclamation ayant trait à ce Concours ou à tout prix du Concours soit résolu de façon individuelle, sans appel à un recours collectif, et exclusivement par la Cour de district du district est de Michigan (Division du sud) des États-Unis ou par la cour appropriée de l'État du Michigan à Oakland County (Michigan), États-Unis; (2) toute réclamation, toute décision ou tout dédommagement soit limité aux coûts réels engendrés, incluant les coûts reliés à la participation au Concours, mais excluant toujours les honoraires de services juridiques; (3) que tout litige ou toute réclamation ayant trait à ce Concours doive exclure toute réclamation pour dommages indirects ou punitifs et toute somme excédant les coûts réels engendrés. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces règles officielles, des droits et des obligations des participants et du Commanditaire en ce qui a trait au Concours, sont sujets aux lois de l'État du Michigan, USA, et doivent être interprétés en conséquence, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de juridictions (qu'il s'agisse des règles de l'État du Michigan ou de toute autre juridiction), qui

entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État du Michigan, aux États-Unis. Pour les résidents du Québec seulement : tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis à la Régie afin d'aider les parties concernées à parvenir à une entente.

**12. Renseignements personnels du participant** : l'information recueillie auprès des participants est assujettie à la politique de confidentialité de l'Administrateur <http://www.helloworld.com/privacy-policy> et du Commanditaire <https://www.kleenex.com/en-ca/privacy-policy>.

**13. Liste des gagnants** : Pour visualiser la liste des gagnants, visitez <http://bit.ly/2CyQriE>. La liste des gagnants y sera publiée dès sa confirmation finale.

**14. Courriels promotionnels** : En participant à la Promotion, vous acceptez de recevoir des courriels concernant la Promotion, y compris, sans s'y limiter, un courriel de confirmation d'inscription.

**15. Désabonnement** : Pour vous désabonner de tout message de marketing ultérieur du Commanditaire, cliquez [ici](#).

© 2018 HelloWorld inc. Tous droits réservés.